Gymnase Denfert Rochereau - Travaux de mise en sécurité et d'embellissement - Modification du projet - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération du 18 décembre 2000, le Conseil Municipal a décidé la programmation des travaux de mise en sécurité et d'embellissement de la grande salle du Gymnase Denfert Rochereau, 4 avenue Denfert Rochereau.

Les travaux avaient été estimés à 1 100 000 TTC pour cette seule salle.

Une nouvelle estimation prenant en compte le gymnase et les annexes (vestiaires, sanitaires, bureau, salle de réunion) évalue le coût de l'opération à 1 900 000 TTC (289 653,13 €).

Cette opération pourra se réaliser en deux tranches :

- tranche ferme : le gymnase : 1 500 000 F TTC (228 673,53 €) dont le financement est assuré au Budget Primitif 2001
 - tranche conditionnelle : les annexes : 400 000 F TTC (60 979,61 €)

Les travaux de la tranche ferme seront réalisés durant l'été 2001 ; les locaux seront rendus aux clubs à la fin du mois de septembre 2001.

- Le Conseil Municipal est invité à :
- approuver le projet et le calendrier des travaux
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2001 et suivants sur l'imputation 90.411.2313.00506/33000
- à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs
- inscrire au budget de l'exercice courant par décisions modificatives le montant des subventions dès réception des décisions attributives en recettes au chapitre 90.411.132.xxxx.506.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.411.2313.506.33000.
 - «M. LE MAIRE: C'est le gymnase le plus ancien de la ville ; il est très fréquenté.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais faire une remarque que j'avais d'ailleurs faite à l'agglomération l'autre jour. Je trouve les honoraires d'études faites par le bureau d'études assez élevés. On arrive à 13,87 % du coût total des travaux, je trouve que c'est trop cher et il y a moyen de faire mieux à mon avis.

M. LE MAIRE : Ça dépend de la mission. Sur le fonds, je peux difficilement être en désaccord avec Mme BRANGET puisque j'avais fait aussi cette remarque à l'agglomération et on avait négocié ces honoraires à 11 %. Je crois qu'il faudra qu'on soit peut-être encore plus vigilant. C'est une remarque que l'on peut tout à fait prendre en compte».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.